

# Arrondissement de La Flèche

## Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

### Procès-Verbal de la séance du mercredi 13 mars 2024

Date de convocation : L'an deux mil vingt-quatre, le treize mars à vingt heures trente, 06 mars 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, 06 mars 2024 Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Gervais COMPAIN, Jean-Marie CHALOIGNE, Marie-Laure MÉTIVIER, Christelle DOLBEAU, Laurence COSNARD, Christophe PERDRIX, Virginie CARRÉ, Christelle LEVILLAIN et Tony BERTRON formant la majorité des membres en exercice.

#### Nombre de membres

- en exercice : 15 Absent excusé : Jean-Marie PRECHAIS ayant donné tous  
- présents : 14 pouvoirs à Laurent HUBERT.  
- votants : 15 Absent : Néant.

Ordre du jour : -1\*- Étude et vote des comptes de gestion 2023 ;  
-2\*- Étude et vote des comptes administratifs 2023 : Commune, Immeuble commercial, Assainissement, Lotissements de La Galoisière 2, de la Galoisière 3 et des Grandes Forges  
-3\*- Subvention Gym'Vill ; -4\*- Lotissement des Grandes Forges : désignation des entreprises pour étude de sol et voirie provisoire ; -5\*- Cession parcellaire pour activité ; -6\*- Plan d'investissement durable du département de la Sarthe ; -7\*- Décisions Municipales ; -8\*- Compte rendu des travaux et commissions en cours ; -9\*- Informations communautaires ; -10\*- Questions diverses

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Marie-Laure MÉTIVIER comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **2024-03-01 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DES RECEVEURS MUNICIPAUX (budgets Commune, Immeuble commercial, Assainissement, Lotissement de la Galoisière 2, Lotissement de la Galoisière 3 et Lotissement des Grandes Forges) :**

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion de l'année 2023 dressés par Madame Hélène de GEUSER et Monsieur Arnaud PORCHER Receveurs Municipaux de Sablé-sur-Sarthe pour les budgets Commune, Immeuble Commercial, Assainissement, Lotissement de La Galoisière 2, Lotissement de La Galoisière 3 et Lotissement des Grandes Forges, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer. Il y a lieu de les approuver.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures,
- Considérant que ces comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par les Receveurs Municipaux, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

### **2024-03-02 : ÉTUDE ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 :**

Le Maire présente les comptes administratifs de six budgets communaux 2023 : commune, immeuble commercial, assainissement, lotissements de la Galoisière 2, de la Galoisière 3 et des Grandes Forges. Il y a lieu de les étudier et les voter.

#### **1\* BUDGET COMMUNAL :**

##### **\* Section de fonctionnement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>749 441,00</u>	<u>633 432,35</u>
011 - Charges à Caractère Général	254 923,86	155 386,78
012 - Charges de personnel	330 000,00	319 350,86
014 - Atténuation de produits	37 800,00	36 378,58
023 - Virement à section d'investissement	0	0
042 - Opérations Ordre Transfert section	10 557,14	10 557,14
65 - Autres charges courantes	94 160,00	92 686,47
66 - Charges financières	20 000,00	17 884,02
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	188,50
68 - Dotations aux amortismt et provisions	1 000,00	....1 000,00

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>749 441,00</u>	<u>795 678,73</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2022 reporté	14 569,45	14 569,45
013 - Atténuation de charges	2 000,00	2 568,22
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	0	0
70 - Produits de services	63 150,00	74 971,75
73 - Impôts et taxes	417 885,00	445 617,02
74 - Dotations Subventions Participations	238 996,00	234 482,01
75 - Autres produits de gestion courante	11 000,55	19 013,76
76 - Produits financiers	1 640,00	1 645,03
77 - Produits exceptionnels	200,00	2 811,49

Il apparaît un excédent de fonctionnement 162 246,38 €.

##### **\* Section d'investissement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>948 873,00</u>	<u>612 847,93</u>
001- Déficit d'investissement 2022 reporté	223 954,75	223 954,75
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	33 165,00	32 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	3 100,00	0
204 - Subventions d'équipement versées	0	0
21 - Immobilisations corporelles	60 550,00	43 544,31
23 - Immobilisations en cours	328 103,25	185 758,20
26 - Particip.et créances rattachées à des particip	0	0
27 - Autres immobilisations financières	300 000,00	127 090,67

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>948 873,00</u>	<u>819 106,85</u>
001 - Excédent d'investissement 2022 reporté	0	0

021 -Virement de la section de fonctionnement	0	0
040- Opérations Ordre Transfert entre sections	10 557,14	10 557,14
10 - Dotations, fonds divers et réserves	261 000,00	264 341,69
13 - Subventions d'investissement	299 150,00	221 708,02
16 - Emprunts et dettes assimilées	350 665,86	300 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	0	0
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00	0
23 - Immobilisations en cours	0	0
27 - Autres immobilisations financières	22 500,00	22 500,00

Il apparaît un excédent d'investissement de 206 258,92 €.

Le résultat globalisé (investissement et fonctionnement) est un excédent de 368 505,30 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

-----  
**2\* BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL :**

**\* Section de fonctionnement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>41 934,00</u>	<u>9 313,88</u>
011 - Charges à caractère général	40 624,00	8 053,02
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérat. Ordre Transfert entre sections	0	0
65 - Autres charges de gestion courante	10	0
66 - Charges financières	1 300,00	1 260,86
67 - Charges exceptionnelles	0	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>41 934,00</u>	<u>41 987,85</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2022 reporté	14 393,21	14 393,21
75 - Autres produits de gestion courante	27 540,79	27 594,64
76 - Produits financiers	0	0

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 32 673,97 €.

-----  
**\* Section d'investissement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>16 077,00</u>	<u>16 000,00</u>
001 - Déficit d'investissement 2022 reporté	0	0
16 - Emprunt et dettes assimilées	16 000	16 000
20 - Immobilisations incorporelles	0	0
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	77,00	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>16 077,00</u>	<u>16 076,62</u>
001 - Excédent 2022 reporté	76,62	76,62
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérat. Ordre Transfert entre sections	0	0
10 - Réserve 2021	16 000,00	16 000,00
20 - Immobilisation incorporelles	0,38	0
21 - Immobilisations corporelles	0	0

Il apparaît un excédent d'investissement de 76,62 €.

Le résultat cumulé (investissement et fonctionnement) est un excédent globalisé de 32 750,59 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

-----  
3\* **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

**\* Section d'exploitation**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>56 594,00</u>	<u>39 174,20</u>
011 - Charges à caractère général	22 918,57	6 213,43
012 - Charges de personnel	3 500,00	3 500,00
023 - Virement à la section de fonctionnement	0	0
042 - Dotations aux amortissements	25 665,43	25 665,43
065 - Autres charges de gestion courante	10,00	0
66 - Charges financières	4 500,00	3 795,34
	-----	
	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>56 594,00</u>	<u>65 230,42</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2022 reporté	8 279,71	8 279,71
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	10 312,00	10 312,00
70 - Vente Produits fabriqués Prestations services	38 002,29	46 638,71
74 - Subventions d'exploitation	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 26 056,22 €.

-----  
**\* Section d'investissement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>47 484,00</u>	<u>26 751,59</u>
001 - Déficit d'investissement 2021 reporté	0	0
040 - Opérations ordre transfert entre sections	10 312,00	10 312,00
041 - Opérations patrimoniales	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	16 450,00	16 439,59
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	20 722,00	0
	-----	
	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>47 484,00</u>	<u>47 483,97</u>
001 - Excédent d'investissement 2022 reporté	3 818,54	3 818,54
021 - Virement de la section d'investissement	0	0
040 - Amortissement immobilisations	25 665,43	25 665,43
041 - Opérations patrimoniales	0	0
10 - Réserve 2022	18 000,00	18 000,00
13 - Subventions d'investissement	0	0
16 - Emprunt et dettes assimilées	0,03	0
23 - Immobilisations en cours	0	0

Il apparaît un excédent d'investissement de 20 732,38 €.

Le résultat globalisé (investissement et fonctionnement) est un excédent de 46 788,60 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

-----  
4\* **BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 2 :**

**\* Section de fonctionnement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>16 916,02</u>	<u>16 445,78</u>
011 - Charges à caractère général	0	0
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	16 445,78	16 445,78
65 - Charges diverses de gestion courante	470,24	0
66 - Charges financières	0	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>16 916,02</u>	<u>16 916,02</u>
002 - Résultat de fonctionnement 2022 reporté	470,24	470,24
042 - Opérat. Ord.Transf. entre sections (Terrains)	16 445,78	16 445,78
75 - Autres produits de gestion courante	0	0

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 470,24 €.

-----

<b>* <u>Section d'investissement</u></b>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>20 007,41</u>	<u>16 445,78</u>
001 - Déficit d'investissement 2021 reporté	0	0
020 - Dépenses imprévues	0	0
040 - Opér. Ordre Transf. entre sections (Terrains)	16 445,78	16 445,78
16 - Emprunts en euros	3 561,63	0

-----

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>20 007,41</u>	<u>20 007,41</u>
001 - Excédent d'investissement 2022 reporté	3 561,63	3 561,63
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opér. Ordre Transf. entre sections (Terrains)	16 445,78	16 445,78
16 - Emprunt en euros (Equilibre commune)	0	0

En investissement, il apparaît un excédent d'investissement de 3 561,63 €.

Le résultat cumulé est un excédent globalisé (investissement et fonctionnement) égal à 4 031,87 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

-----

**5\* BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 3 :**

<b>* <u>Section de fonctionnement</u></b>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>152 565,81</u>	<u>152 563,81</u>
002 - Résultat de fonctionnement 2022 reporté	25 002,10	25 002,10
011 - Charges à caractère général	78 406,05	78 406,05
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations ordre transfert entre sections	49 155,66	49 155,66
65 - Charges diverses de gestion courante	2	0
66 - Charges financières	0	0

-----

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>152 565,81</u>	<u>49 080,26</u>
002 - Résultat Fonctionnement 2022 reporté	0	0
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	124 590,50	49 080,26
70 - Produits de terrains aménagés	0	0
74 - Autres attributions et participations	27 975,31	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0

Il apparaît un déficit de fonctionnement de clôture de 103 483,55 €.

-----

<b>* <u>Section d'investissement</u></b>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>216 026,05</u>	<u>49 080,26</u>
001 - Déficit d'investissement 2022 reporté	0	0
020 - Dépenses imprévues	0	0
040 - Opérat.Ord.Transf.entre sections (Terrains)	124 590,50	49 080,26
16 - Emprunts dettes assimil (Equil.Commune)	91 435,55	0

-----

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>216 026,05</u>	<u>216 026,05</u>
001 - Excédent d'investissement 2022 reporté	166 870,39	166 870,39
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérat. Ord. Transf.entre sections (Terrains)	49 155,66	49 155,66
16 - Emprunt dettes assimil.-Equil Commune	0	0

En investissement, il apparaît un excédent d'investissement de 166 945,79 €.  
Le résultat cumulé est un excédent globalisé (investissement et fonctionnement) égal à 63 462,24 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

-----  
**6\* BUDGET LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES :**

<u>* Section de fonctionnement</u>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>676 275,06</u>	<u>410 524,94</u>
011 - Charges à caractère général	362 641,79	126 990,97
042 - Opérations ordre transfert entre sections	283 533,97	283 533,97
65 - Autres charges de gestion courante	30 099,30	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>676 275,06</u>	<u>440 624,24</u>
002 - Résultat de fonctionnement 2022 reporté	30 099,30	30 099,30
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	646 175,76	410 524,94
74 - Autres attributions et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 30 099,30 €.

<u>* Section d'investissement</u>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>646 275,46</u>	<u>410 624,64</u>
001 - Déficit d'investissement 2022 reporté	99,70	99,70
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	646 175,76	410 524,94

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>646 275,46</u>	<u>410 624,64</u>
040 - Opérations ordre transfert entre sections	283 533,97	283 533,97
16 - Emprunt et dettes assimilées	362 741,49	127 090,67

En investissement, il n'apparaît pas de besoin de financement ou d'excédent d'investissement.

Le résultat cumulé (investissement et fonctionnement) est un excédent global de clôture de 30 099,30 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**2024-03-03 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION GYM'VILL :**

Le Maire explique que, lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal avait voté une subvention de fonctionnement pour l'association de gymnastique Gym'Vill de 170 €. Depuis, il a rencontré les dirigeantes de l'association qui lui ont fait part de difficultés financières en raison de la jauge des adhérents et de la réserve de trésorerie qui baissent. Malgré l'augmentation de la cotisation annuelle, la programmation d'une tombola, un déficit de 248,49 € est estimé pour l'année 2024. Afin d'aider cette association villanaise,

le Maire propose de subventionner Gym'Vill pour 2024, à hauteur de 400 € (quatre cents euros).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

La délibération n°2024-02-01 du 1<sup>er</sup> février 2024 est modifiée.

\*\*\*\*\*

**2024-03-04 : LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES :**

**1\* DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE POUR ÉTUDE DE SOL G1 :**

Le Maire explique qu'en 2022, l'entreprise SAS INFRATERRA de Cholet lui avait fait une proposition d'étude géotechnique préalable partielle - phase Principes Généraux de Construction (mission G PGC) selon la norme NF P 94-500 de Novembre 2013, obligatoire pour la vente des parcelles des Grandes Forges.

Afin de respecter le cadre réglementaire des marchés publics, trois autres bureaux d'études ont été sollicités (FONDASOL, GINGER et GEOTECHNIQUE). Les deux premiers ont répondu et proposent respectivement 3 500 et 2 800 € HT.

Considérant les offres, le Maire propose de retenir la SAS INFRATERRA pour un montant de 2 800 € hors taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----

**2\* DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE POUR FINITION VOIRIE PROVISoire:**

Considérant le dépôt de bilan de la société ELB, titulaire du lot 1 Voirie Assainissement de la viabilisation du lotissement des Grandes Forges, un nouvel appel d'offres a été réalisé pour la finition de la couche d'accroche, en attente de grave bitume de la rue de la Liberté.

Afin de respecter le cadre réglementaire des marchés publics, quatre entreprises ont été sollicitées et ont donné leur offre.

Groupe PIGEON 72400 Cherré : 35 000,99 € HT ; COLAS France 72470 Champagné : 18 136,73 € HT ; CHAPRON 53600 Sainte Gemmes Le Robert : 27 650,80 € HT ; EUROVIA ATLANTIQUE - HRC 72000 Le Mans : 20 428,54 HT.

Le Technicien du bureau d'études SO.DE.REF (Maître d'Œuvre) précise que, la structure proposée en Optibase pour COLAS sur 8 cm (au lieu de 12) est équivalente à la solution chiffrée par les autres entreprises. Le delta de 4 cm ne sera pas un problème pour les sorties de parking de la maison médicale ou du lotissement. Ainsi COLAS est bien le mieux disant et pourrait intervenir le mercredi 20 mars pour un jour et demi de travaux.

Le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 18 136,73 € HT.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----

Marie Jo ROUAULT prépare une plaquette publicitaire sur les parcelles à vendre sur la commune de Villaines.

\*\*\*\*\*

**2024-03-05 : CESSION PARCELLAIRE POUR ACTIVITÉ :**

Le Maire explique qu'il est en discussion depuis quelques semaines avec un investisseur qui travaille dans le milieu de la santé. Il s'est montré intéressé par la pharmacie de Villaines.

Le Maire l'a présenté à la pharmacienne de Villaines. Un accord a été validé pour la reprise de la pharmacie actuelle dans un premier temps et dans un second temps pour la construction d'une nouvelle pharmacie en face de la maison de santé.

A Villaines, il y a déjà un pôle médical avec une équipe dynamique, jeune. Le maintien - voire le développement - de la pharmacie est un enjeu stratégique pour la commune. Cette opportunité qui se présente aujourd'hui est unique.

Cet investisseur qui projette un nouveau bâtiment pour la pharmacie souhaite un engagement fort de la commune.

Joël BIGNON intéressé dans l'affaire sort de la salle.

Le Maire précise que cet investisseur, pharmacien de formation, est riche de plusieurs expériences en entreprises. Son projet "d'une pharmacie du 21ème siècle à la campagne"

représente un investissement important. Les clauses suspensives courent jusqu'en octobre 2024. Il faut donc aller très vite. Afin d'articuler les choses dans l'espace, les services Urbanisme et Voirie de la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) seront sollicités pour étudier les conditions techniques et administratives.

Le Maire invite au débat sur les points suivants : Terrain, Frais de Notaire, Frais de bornage, Aménagements connexes : Accès, Voirie, Parking.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge le Terrain, les Frais de Notaire, les Frais de bornage, les Aménagements connexes : Accès, Voirie, Parking en conditionnant cet engagement au domaine de la santé dans la continuité de l'activité de la pharmacie actuelle.

Joël BIGNON revient dans la salle.

\*\*\*\*\*

**2024-03-06 : PLAN D'INVESTISSEMENTS DURABLES DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE :**

Le Maire explique que le Département de la Sarthe a décidé la création d'un plan d'investissements Durables (PID) comme il avait créé le plan de relance après Covid. Pour Villaines-sous-Malicorne, une somme d'environ 20 000 € pourrait être allouée. Le Maire propose de solliciter ce PID auprès du département pour le dossier « Mise à niveau des sanitaires de l'école.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2024-03-07 : DÉCISIONS MUNICIPALES FÉVRIER 2024 :**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
08-2024	Devis D-20240100031 ASTR-ALPHA-COM 152 rue Etienne Falconet 72100 Le Mans	Fouille et localisation de fourreau Pré-Fibrage sans pose de GC à la salle des fêtes : 1 704 € HT.
09-2024	Devis D-20240100032 ASTR-ALPHA-COM 152 rue Etienne Falconet 72100 Le Mans	Fouille et localisation de fourreau Pré-Fibrage avec pose de GC à la salle des fêtes : 2 933 € HT.
10-2024	Devis 49777 IMAGIN'MICRO avenue Rhin et Danube 72200 La Flèche	Montage et installation Ordinateur Portable Dell Vostro 3000-3520 Elus et Agents : 986,58 € HT.
11-2024	Devis JL JOLIVET 3 rue Jacques Rezé 72200 La Flèche	Gilet, Veste Orange Agent Technique : 137,55 € HT.
12-2024	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2024-01 Me Ch.Boutet, LEX'HOM 20 bld Alger 72200 La Flèche	Parcelles AB 6 et 8 situées 12 rue de l'Argance, Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain.
13-2024	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2024-03 Me Audrey Chanteux, 6 bld J.Moulin 72200 La Flèche	Parcelles AB 18 et 19 situées Le Bourg Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2024-03-08 : GESTION DU PERSONNEL :**

**1\*-CRÉATION DE POSTE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ :**

Le Maire explique qu'une agente contractuelle vient de terminer son Contrat Aidé par l'État (CAE) le 29 février 2024. Considérant que le besoin de personnel est obligatoire pour accroissement d'activité, Le Maire propose de créer un poste d'Adjoint technique contractuel à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 et jusqu'au 30 juin 2024, à raison de 26 heures par semaine. L'agent est susceptible de faire des heures complémentaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----

**2\* RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL POLYVALENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ :**

En vertu de l'article 3 – alinéa 1 de la Loi du 26 janvier 1984 n°84-53, le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial contractuel polyvalent pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, à partir du 01 mars 2024 à temps non

complet de 4,4 heures hebdomadaires. L'agent est susceptible de faire des heures complémentaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----  
**3\* CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN, PÉRISCOLAIRE ET ADMINISTRATIF POLYVALENT :**

Le Maire explique que, en vertu de l'article 3-alinéa 1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, une agente d'entretien et périscolaire polyvalente, contractuelle, a été recrutée au 1<sup>er</sup> mars 2024, faisant suite à un Contrat Aidé par l'Etat, pour faire face à un accroissement temporaire d'activités. Selon les deux élues responsables, ce besoin est devenu pérenne et l'agente alors recrutée est dans une démarche professionnelle satisfaisante au niveau de l'entretien des bâtiments communaux, au service périscolaire, en animation à l'école et pendant les temps éducatifs périscolaires, à l'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), avec les élèves et à la gestion de l'agence postale. Elle s'est bien intégrée au sein des équipes périscolaires, techniques et administratives. Aussi Le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 à raison de 26 heures hebdomadaires, permettant ainsi à cette agente d'entrer dans la fonction publique territoriale. L'agente pourra effectuer des heures complémentaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----  
**4\* RECRUTEMENT D'UNE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE :**

Considérant le départ en retraite de la Secrétaire Générale de mairie au 1<sup>er</sup> octobre 2024, une offre d'emploi a été lancée mi-janvier 2024 pour recruter un (e) adjoint (e) en mai 2024 pour permettre le tuilage du futur poste de Secrétaire de Mairie.

Dix candidatures ont été réceptionnées, dont cinq qui n'ont jamais travaillé dans une collectivité territoriale. Trois des autres candidates ont été reçues par la commission Recrutement et le choix de la remplaçante s'est porté sur une personne domiciliée à la Flèche qui a le grade de rédactrice dans la commune de Précigné.

Cette agente souhaite travailler en très bonne relation avec les élus et les collègues, Elle est prête à se former pour les domaines qu'elle maîtrise moins.

Elle arrivera à la mairie de Villaines le mardi 21 mai 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2024-03-09 : MAINTIEN DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL DU 1<sup>ER</sup> ÉTAGE DU 30 RUE PRINCIPALE :**

Le Maire informe les membres que la trésorerie de Sablé-sur-Sarthe a mis en instance le titre du loyer de mars du logement situé au premier étage du 30 rue Principale pour manque de révision du loyer depuis septembre 2023.

Considérant la conjoncture économique actuelle et le logement sans garage ni cour, Le Maire propose de ne pas réviser le loyer de ce logement depuis septembre 2023 et jusqu'à nouvel ordre. Il sera maintenu à 380 € par mois payable en début de mois à échoir.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2024-03-10 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS :**

**1\* COMMISSION CADRE DE VIE**

Laurence COSNARD annonce que l'agent technique polyvalent est revenu à son poste depuis le 26 février après trois mois d'arrêt pour congés maladie.

Les pots de fleurs budgétisés en 2023 ont été mis en place allée de la Mission. La commande de fleurs annuelles est passée auprès d'un horticulteur bazougeois.

**2\* COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS**

Joël BIGNON informe que la commission « Travaux s'est réunie avec trois membres et a pu contrôler tous les projets en cours ou prévus.

Pour ce qui concerne le réaménagement des sanitaires existants, l'appel d'offres est lancé et se termine le vendredi 22 mars 2024. Quelques entreprises sont venues visiter le chantier. Le déménagement, la démolition et l'installation de la base de vie et du chantier des sanitaires de l'école se fera la première semaine des vacances de printemps, soit du 22 au 26 avril. La salle informatique située au milieu du chantier sera peut-être déplacée.

Dans le restaurant, il y a des infiltrations d'eau dans la cuisine, en raison du lavage à haute pression des sols. Il y aura deux portes à remplacer, du carrelage dont les joints semblent avoir travaillé et 40 mètres linéaires de plinthes à remplacer.

L'antenne départementale « Bas débit » est installée comme prévu à l'ancienne mairie à côté de l'école.

L'installation de la fibre à la salle des fêtes est toujours en cours.

### **3\* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES**

Christelle PHILIPPE annonce qu'un nouveau mail va être transmis aux élus pour encadrer le chantier "Argent de poche". Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) demande la liste des encadrants pour début avril 2024.

### **4\* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES**

Daniel GUÉRINET annonce qu'un nouveau carré va être repris dans le cimetière. Le Maire s'y est déplacé avec lui-même. La phase administrative va être lancée

Les chemins non revêtus sont très dégradés en raison des fortes pluies hivernales. En effet, de septembre 2023 à février 2024, l'hydrométrie a représenté une année entière d'eau. Il faut commander de la grave pour en avoir en stock.

La future voie verte La Flèche-La Suze est lancée. Les travaux de déforestation ont été réalisés par d'énormes engins. La route et les fossés de l'Aubinière sont fortement dégradés et un terrain à un agriculteur voisin détérioré.

Un curage des fossés communaux sera envisagé en 2024.

### **5\* COMMISSION COMMUNICATION**

Marie-Jo ROUAULT rappelle que l'inauguration de la mairie aura lieu le samedi 13 avril 2024 à 11h00. Avec ses collègues Christelle PHILIPPE et Laurence COSNARD, elle est chargée de la décoration de la mairie. Des photos anciennes, des œuvres d'art et des plantes orneront la mairie.

Le bulletin municipal de l'été va débiter prochainement.

\*\*\*\*\*

### **2024-03-11 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :**

Une étude de faisabilité d'une borne de recharge électrique, est instruite par la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Le bâtiment blanc de la Bertraie est en voie de finition. L'entreprise NORAS va l'intégrer en avril 2024. En ce qui concerne son nouveau bâtiment, qui sera situé 1, lieu-dit l'Once, les délais de purge du permis de construire sont en cours. L'ouverture de chantier pourrait se faire en début d'été 2024.

Les jeunes, moins jeunes et ceux ayant des soucis de mobilité pourront se former en ligne à COGITO, via le E-Campus

\*\*\*\*\*

### **2024-03-12 : QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire fixe les dates des prochains conseils municipaux et commissions :

- ✓ Lundi 25 mars 18h00 : Centre Communal d'Action Sociale : Compte administratif 2023, budget 2024
- ✓ Jeudi 11 avril 20h30 : Conseil Municipal : vote des budgets

- ✓ Samedi 13 avril 11h00 : inauguration de la mairie. Le barnum communal sera installé sur la place du Docteur Gosselin

-----

**TOUR DE TABLE** : Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions orales concernant les affaires de la commune.

**Virginie CARRÉ** a remarqué que le voisin situé en contrebas de sa propriété remet de nouveau de nombreux déchets et gravats. Daniel GUÉRINET se déplacera.

**Laurence COSNARD** annonce qu'un atelier « création de fleurs » pour la fête de la terre de septembre, est programmé le mercredi 20 mars à 14h00 et à 20h00 à la salle des fêtes. Les enfants de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement participeront à la séance de l'après-midi.

**Marie-Laure MÉTIVIER** a été interpellée par sa voisine Madame PERTHUIS du Bas Jaunay pour l'inondation de sa propriété. Daniel GUERINET en fera part au technicien du GEMAPI.

**Christophe PERDRIX** a rencontré les agriculteurs villainais pour la fête de la terre. Les choses avancent bien.

**Daniel GUÉRINET** complète en disant que le propriétaire de la parcelle en jachère, qui permettra l'accès au terrain de la fête de la terre, a donné son accord d'utilisation.

\*\*\*\*\*

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures quatorze minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Christelle DOLBEAU

Daniel GUÉRINET

Marie-Laure MÉTIVIER

Christelle PHILIPPE

Laurence COSNARD

Joël BIGNON

Christophe PERDRIX

Marie-Jo ROUAULT

Virginie CARRÉ

Gervais COMPAIN

Christelle LEVILLAIN

Jean-Marie CHALOIGNE

Tony BERTRON